

TRANSPORT PAGA FILS
E.U.R.L. au capital de 12 000,00 Euros
Siège social : 62 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU
33110 LE BOUSCAT
R.C.S. BORDEAUX : 750 881 435

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11/12/2025

Au siège social,
Le 11/12/2025,
à 10 h

Monsieur Jean-Jacques PAGA,

Associé unique de la société TRANSPORT PAGA FILS EURL, société à responsabilité limitée au capital de 12 000,00 Euros,

Propriétaire de la totalité des 1200 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société TRANSPORT PAGA FILS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale et mise à jour des statuts en conséquence,
- Modification de l'objet social et mise à jour des statuts en conséquence,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION
MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société à compter du **01/11/2025**, comme suit :

Ancienne dénomination : « TRANSPORT PAGA FILS ».

Nouvelle dénomination : « @débarras ».

En conséquence de ce qui précède, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

J-J-P

Page 1 sur 2

« Article 2 – DENOMINATION »

La dénomination de la société est : « @débarras ».

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide d'adjoindre à l'objet social les activités suivantes : services débarras, prestations locations de bennes (particuliers et professionnels), prestations de mise en décharge et revente des produits du débarras, à compter du **01/07/2025**.

En conséquence de ce qui précède, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« Article 4 – OBJET SOCIAL »

La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- Services débarras, prestations locations de bennes (particuliers et professionnels), prestations de mise en décharge et revente des produits du débarras,
- Le transport et la livraison de marchandises, la messagerie, à l'aide de véhicules de tout tonnage,
- La location de véhicules industriels avec conducteurs destinés au transport de marchandises et / ou de déménageur,
- La logistique. »

Le reste de l'article est inchangé.

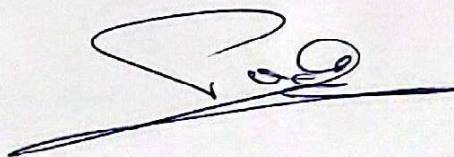
TROISIEME DECISION
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Jean-Jacques PAGA
Associé - Gérant

certifié conforme



Page 2 sur 2

J-JP